

# La fille de Jean-Claude Marcourt a-t-elle vraiment travaillé pour Nethys?

**Le Vif a mis la main sur des courriers entre la jeune avocate et le «cœur opérationnel» de Publifin. Une collaboration a bien été envisagée, mais n'a débouché sur rien. Ni facture, ni paiement.**

**BENOÎT MATHIEU**

C'est le propre des sagas politiques – qu'il s'agisse de Publifin, Publipart ou même de l'affaire Fillon en France. Elles fonctionnent par chapitres et rebondissements, éclaboussant collaborateurs ou proches. Et certains épisodes sont plus prenants que d'autres. De vraies séries télévisées.

À Liège, pays de Publifin et de Nethys, c'est la dernière secousse en date. Raphaëlle Marcourt, la fille du vice-président du gouvernement wallon Jean-Claude Marcourt (PS), a travaillé comme juriste pour Nethys, révèle Le Vif. Sur une matière qui n'est pas la sienne, encore bien: la protection des données à caractère personnel, alors que la spécialisation de la jeune avocate est plutôt à chercher du côté du droit de la famille, ajoute l'hebdomadaire. Montant prévu pour cette mission: 50.000 euros. Interrogée en interne sur la pertinence de ce choix, Bénédicte Bayer, directrice générale de Publifin, aurait eu cette phrase, visant Jean-Claude Marcourt: «C'est le

seul soutien de Stéphane [Moreau, NDLR], on peut bien faire travailler sa fille! On n'est pas à 50.000 euros près.» Sauf que la principale intéressée dément avoir tenu pareils propos.

Que s'est-il passé, au juste? Raphaëlle Marcourt détaille. Oui, avec son associée, elle se rend chez Nethys le 27 octobre 2016, afin de s'informer au sujet d'une mission relative au «traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données». «Un premier contact sans engagement», précise l'avocate. Suivi d'un second rendez-vous, le 17 novembre, servant à «établir plus précisément les contours de la mission, envisager le temps et les moyens à y consacrer». Suite à quoi le cabinet Marcourt-Collins-Henkinbrant envoie à Nethys une convention d'honoraires. «Nous n'avons jamais reçu de réponse à ce courrier, la convention n'a jamais fait l'objet d'une signature et nous n'avons perçu aucun honoraire à la suite de ces différentes rencontres.» Dossier clôturé, affirme Raphaëlle Marcourt.

## **Pas de facturation**

Sauf que le Vif fait mention de courriers daté du 17 janvier 2017 – alors que la grenade Publifin a déjà été dégoupillée –, où la fille du ministre wallon de l'Économie fait mention du «mandat» qui lui a été donné et du travail d'analyse que son cabinet

a déjà entamé.

Contradictoire? «Un travail préparatoire a été réalisé afin de préparer la convention d'honoraires» envoyée à Nethys, cœur opérationnel de la galaxie Publifin, rétorque Raphaëlle Marcourt. «Sans que ce travail ne fasse l'objet de la moindre facturation ni d'aucun paiement.» Du reste, poursuit l'avocate, «cette préparation n'a pas engendré beaucoup de prestations».

Si une collaboration a été effectivement envisagée, elle n'a débouché sur (presque) rien de concret. En tout cas, aucun transfert d'argent, assure-t-on au cabinet Marcourt-Collins-Henkinbrant. Même son de cloche chez Nethys, précise Le Vif. «Nous n'avons eu des contacts que dans le cadre de consultations, jamais rétribuées, comme nous pouvons en avoir avec beaucoup d'autres cabinets», tranche la porte-parole de Nethys.

Contacté, le cabinet Marcourt n'a pas souhaité réagir. «Ce n'est pas au ministre de commenter une affaire concernant un cabinet d'avocats qui ne lui appartient pas.»

**«Ce n'est pas au ministre de commenter une affaire concernant un cabinet qui ne lui appartient pas.»**

**LE CABINET MARCOURT**